

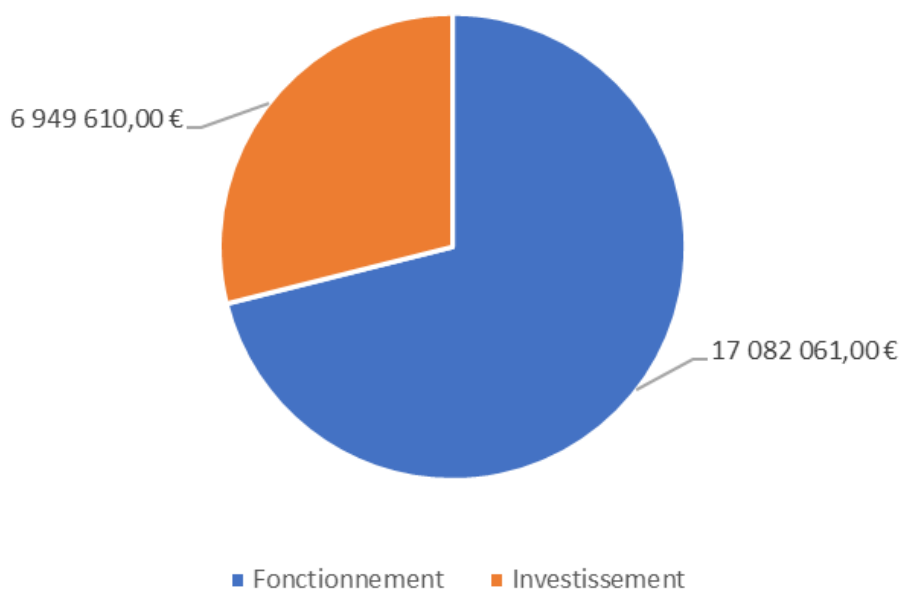


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 (BUDGET
PRINCIPAL+BUDGETS ANNEXES)

Cette présentation brève et synthétique vise à permettre aux citoyens de saisir les enjeux du document financier présenté (article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les données sont issues du budget primitif 2025.

I. L'équilibre budgétaire

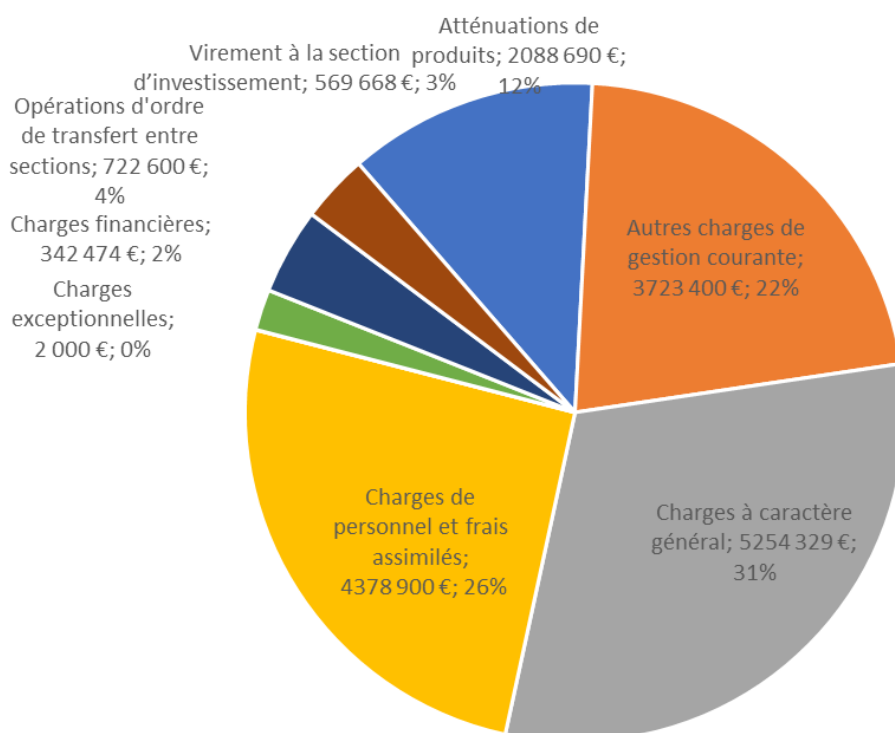


Section de fonctionnement : dépenses récurrentes de la CCPHVA (consommables, entretiens courants des bâtiments et des voiries, salaires, participations organismes extérieurs, charges financières, amortissement des biens...)

Section d'investissement : remboursement en capital des emprunts, achats de mobiliers, d'équipements, de véhicules, aménagement des voiries, des places, construction et grosses réparation de bâtiments, subventions d'équipement versées.

II. La structure des dépenses de fonctionnement et leur financement

a) Dépenses de fonctionnement



Les charges générales représentent 31% des dépenses de fonctionnement et sont composées entre autres des dépenses de traitements des ordures ménagère (1 980 000 €), de collecte des déchets ménagers (571 800 €), d'éclairage public (420 000 €), de la piscine intercommunale (376 300 €) et de la petite enfance (308 504 €). Les dépenses énergétiques (hors éclairage public et piscine intercommunale) s'élèvent à 204 500 €.

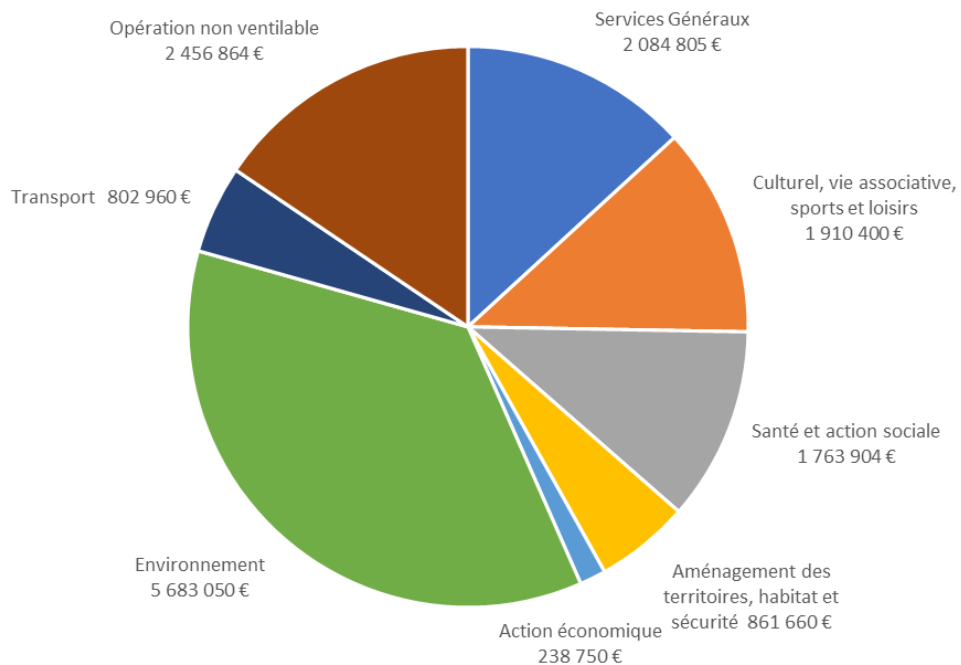
Les charges de personnel représentent 26% des dépenses de fonctionnement, part en légère baisse par rapport à 2024.

Les autres charges sont de 22%, composées notamment de la participation versée au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (1 454 000 €) dont une partie destinée aux Biodéchets (454 000 €). Les participations aux autres organismes de regroupement s'élèvent à 841 000 € dont 735 000 € aux organismes de transport. La participation versée à l'Arche, établissement industriel et commercial est prévue à hauteur de 730 000 €. Le soutien aux associations locales prévoit une enveloppe de 206 200 €.

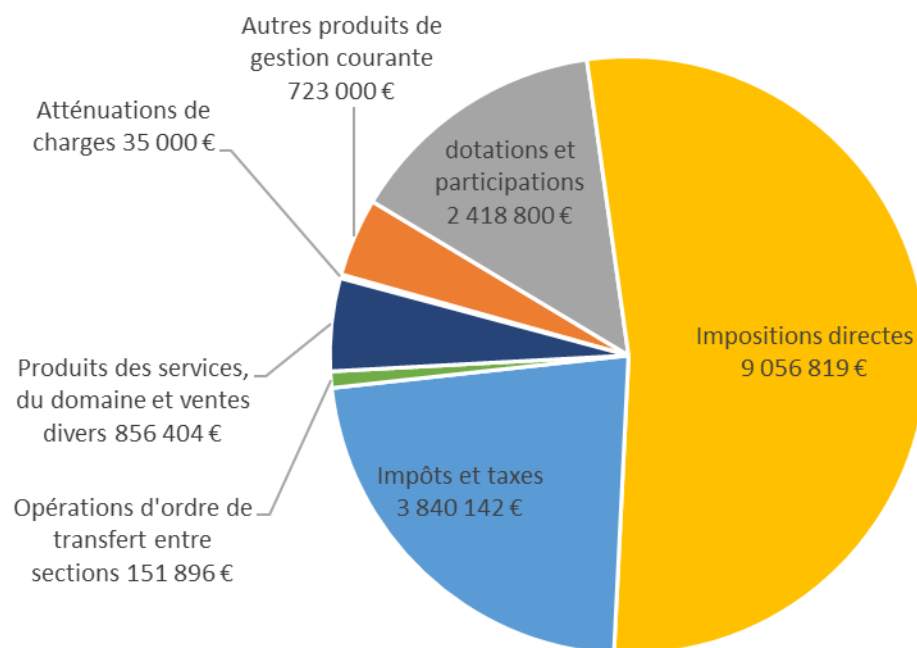
Les reversements fiscaux (12%) à l'Etat et aux communes membres s'élèvent à 2 088 690 €

Les frais financiers représentent seulement 2 % de la section de fonctionnement tandis que l'autofinancement (dotations aux amortissement et virement à la section de fonctionnement) s'élève à 1 292 268 €, soit 7.6% des dépenses de fonctionnement.

b) Nomenclature fonctionnelle des dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)



c) Le financement des dépenses de fonctionnement : les recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement sont principalement composées par le produit de la fiscalité directe locale (53%) et les autres impôts et taxes indirectes (22%)., fraction de TVA notamment. Cette part est en baisse par rapport à 2024.

Les dotations de l'Etat et les participations des organismes extérieurs représentent 14% des recettes de fonctionnement, part en baisse par rapport à 2024.

Les autres produits (1 614 404 €) sont composés par les recettes des services (856 404 €, redevance petite enfance, remboursement budget annexe, redevances et ventes ordures ménagères) et les autres produits 723 000 € (reversement SMTOM vente matériaux).

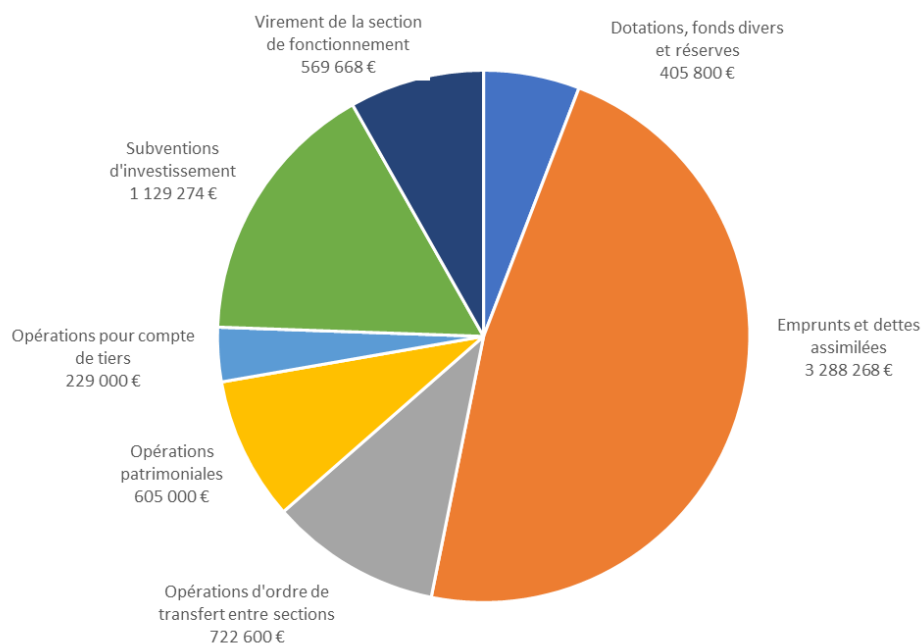
III. Les dépenses d'investissement et leur financement

a) Les dépenses d'investissement

Elles se décomposent de la façon suivante au titre de l'année 2025

16 Emprunts et dettes assimilées	1 031 000 €
204 Subvention d'équipement versée	1 815 080 €
dont déploiement de la fibre	1 557 000 €
dont amélioration de l'habitat	126 500 €
dont participation OIN Alzette-Belval	126 980 €
20 Immobilisations incorporelles	431 400 €
dont étude de faisabilité et assistance à maîtrise d'ouvrage Piscine Intercommunale	100 000 €
dont Etude et MO Piste cyclable Boulange Rumelange	60 000 €
dont frais d'élaboration des documents d'urbanisme : révision partielle	42 400 €
21 Immobilisations corporelles	247 554 €
dont renouvellement camion ordures ménagères	160 000 €
dont acquisition mobiliers Micro Crèche Villerupt	78 000 €
23 Travaux en cours	2 432 780 €
dont acquisition micro crèche Villerupt	510 000 €
dont travaux réseaux chaleurs	490 000 €
dont travaux éclairage public	200 000 €
dont équipements ZAC Micheville 1	120 000 €
dont travaux Crèche Audun le Tiche	100 000 €
dont assistance à maîtrise d'ouvrage Crèche Aumetz	100 000 €
Dont travaux mise aux normes bassin de rétention déchèterie	75 000 €
26 Participations et créances rattachées	5 900 €
Acompte Agence France Locale	5 900 €
45 Opérations pour compte de tiers	229 000 €
040+041 Opérations patrimoniales (pour ordre)	756 896 €
Total dépenses d'investissement	6 949 610 €

b) Le financement de l'investissement : 6 949 610 €



Le financement de l'investissement est réparti entre les ressources propres 33% (transfert de section, dotations et fonds divers...), les subventions d'investissement des organismes extérieurs (20%) et l'emprunt prévisionnel d'équilibre (42%). Ce dernier fera l'objet d'un ajustement en fonction des résultats de l'exercice 2024 et des subventions notifiées en cours d'exercice.